



# Commune de **SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE**

## Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



document à conserver

Mairie 1 rue du Bourg 17780 Saint-Nazaire sur Charente 05 46 84 81 01

## SOMMAIRE

- **PRÉSENTATION** : La commune de Saint-Nazaire sur Charente est soumise à quatre risques majeurs
- **ORGANISATION** : Présentation du Poste de Commandement Communal (P.C.C.)
- **SCHÉMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX**
- **LES RISQUES** : La submersion : Qu'est-ce que c'est ?
- **Conseils de comportement si une submersion est prévue**
- **Les bons réflexes** en cas de **tempête**
- **Les bons réflexes** en cas de **submersion marine**
- **Les bons réflexes** en cas d'**inondation**
- **Les bons réflexes** en cas de **mouvements de terrain**
- **Calendrier 2015** des **grandes marées**
- **Numéros** de téléphones **utiles**

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde (dont les consignes de sécurité) relatives aux risques auxquels est soumise la commune.

Il est élaboré par le maire qui informe de son existence par voie d'affichage et le met à disposition en mairie pour une libre consultation (art R125-10 et 11 du code de l'environnement).

# PRÉSENTATION

La commune de Saint-Nazaire sur Charente est soumise à quatre risques majeurs :

- les tempêtes
- les séismes
- les risques littoraux ( submersion marine, érosion )
- les pollutions marines accidentelles

Seuls les deux premiers ont donné lieu jusqu'à lors au déclenchement d'une cellule de crise : les tempêtes avec submersion marine : **Martin en décembre 1999 et Xynthia en février 2010**

La connaissance de ces risques majeurs au niveau communal a conduit à la réalisation de notre DICRIM.

**Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs.** Celui-ci explicite chaque risque majeur, les consignes de sécurité à suivre en fonction du niveau d'alerte, les secteurs communaux concernés. Pour faire face à ces crises majeures **les communes se doivent de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.**

**Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)** regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations, en fonction des risques connus.

**Il détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes** par l'intermédiaire du Poste de Commandement Communal composé d'élus et d'agents municipaux réquisitionnés dès une alerte majeure.

**Il fixe l'organisation** nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité (messages types d'alerte/d'évacuation) via les sirènes d'alerte (trois émissions successives d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparées par des intervalles de 5 secondes), un système d'alerte téléphonique automatisé, des affichages, les radios locales, Internet, un panneau d'affichage électronique place de la mairie.

**Il recense tous les moyens disponibles** (humains et matériels, communaux et privés : véhicules, engins, groupes électrogènes, liste des artisans, outillage...) et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population : les transports, les hébergements (salles communales, résidences de tourisme, hôtels, gîtes, meublés, campings...) et le ravitaillement (lieux de restauration, supermarchés, réserves de carburant...).

## ORGANISATION

Présentation du Poste de Commandement Communal (P.C.C.)

Il précise le nom, la fonction et le rôle de chacun en matière de direction des actions communales, d'alerte, de communication, de logistique et matériels, de gestion des populations (tournées d'alerte en véhicule, ravitaillement et accueil des sinistrés), de finances et de secrétariat. Il se réunit dans la salle du Conseil municipal de la mairie.

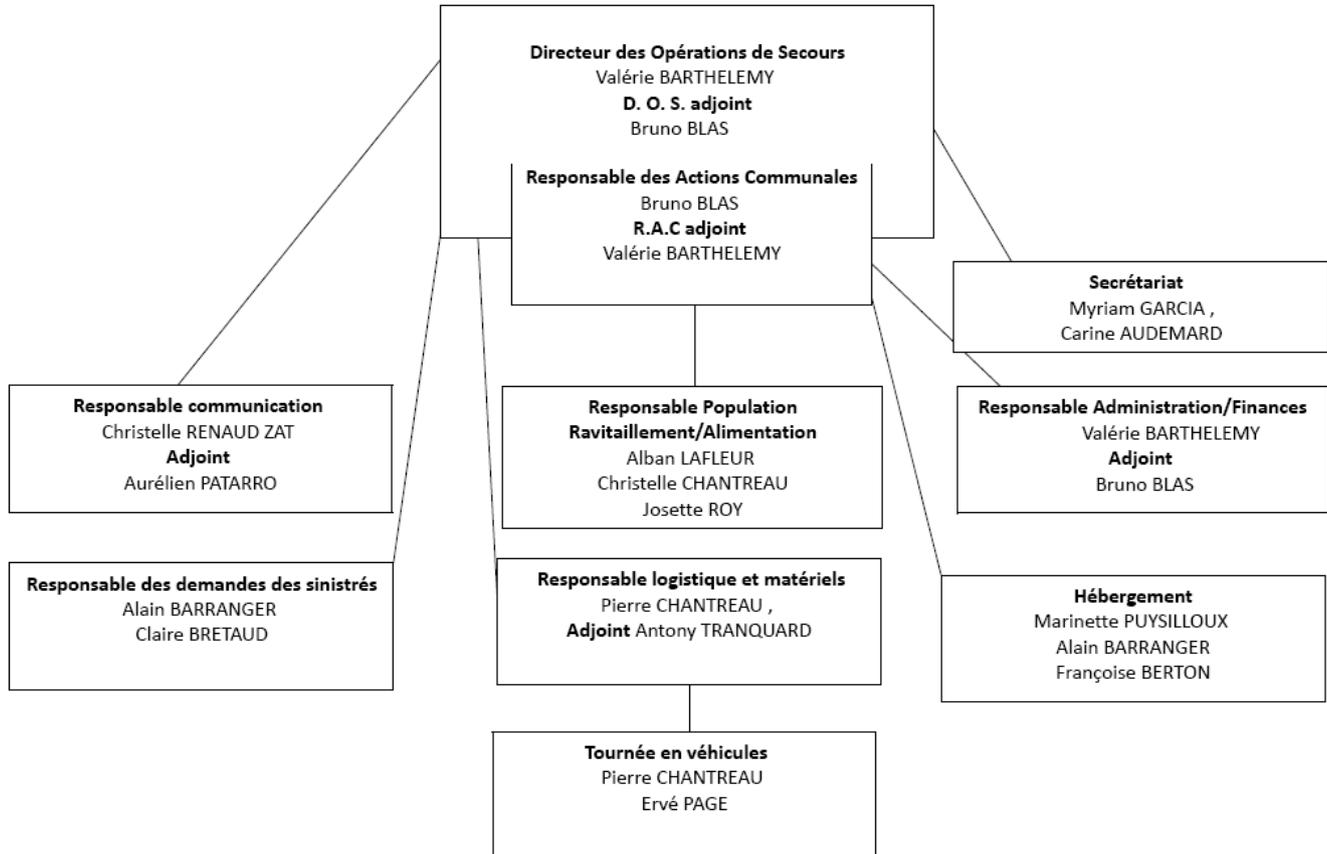
### SCHÉMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

<b>Directeur des Opérations de Secours</b> Valérie BARTHELEMY , D.O.S adjoint Bruno BLAS	<b>Responsable Population Ravitaillement/Alimentation</b> Alban LAFLEUR , Christelle CHANTREAU, Josette Roy
<b>Responsable des Actions Communales</b> Bruno BLAS , <b>R.A.C adjoint</b> Valérie BARTHELEMY	<b>Hébergement</b> Marinette PUYSILOUX , Alain BARRANGER, Françoise Berton
<b>Responsable logistique et matériels</b> Pierre CHANTREAU , <b>Adjoint</b> Antony TRANQUARD	<b>Responsable communication</b> Christelle RENAUD ZAT , <b>Adjoint</b> Aurélien PATARRO
<b>Secrétariat</b> Myriam GARCIA , Carine AUDEMARD	<b>Responsable Administration/Finances</b> Valérie BARTHELEMY , <b>Adjoint</b> Bruno BLAS
<b>Responsable des demandes des sinistrés</b> Alain BARRANGER , Claire BRETAUD	<b>Tournée en véhicule</b> Pierre CHANTREAU , Ervé PAGE

## SCHÉMA D'ALERTE DES INTERLOCUTEURS HAMEAUX

<b>Hameau n°1</b>	Les Fontaines , La Fosse aux mâts , L'Îlot , l'Ételon , Lupin	Daniel Diet, Roger Desmarais
<b>Hameau N°2</b>	La Grande Cailleterie , La Petite Cailleterie , Le Bois Liane , Le Vignaud , Le Pinier , La Jousserie , Le Barru , Le Brillouet	Madeleine Laugraud Jacques Fouvez
<b>Hameau N°3</b>	Moulin du Vert , Le Vert , La Bridonnerie , Chassefert , Bel-Air	Geneviève Lafont Etienne Vancorselis
<b>Hameau N°4</b>	Fontrouet , Les Racouets , Plaisance , Proche Menard	Pascal Gaudry
<b>Hameau N°5</b>	La Farderie , La Rochive , Faicloux , Pargne , La Pacaudière , Les Lauriers	Annie Chauveau Jean-Pierre Bilbeau
<b>Hameau N°6</b>	Les Justices , La Bernardière , Ségrienne	Annie Joly Nicolas Bourit

# SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX



# LES RISQUES

LA SUBMERSION : Qu'est-ce que c'est ?  
Comment se manifeste ce risque ?

OÙ ?

Ce risque se manifeste par l'arrivée rapide et violente de la mer dans nos rues et sur nos terres, avec des vagues passant par dessus les digues, en créant de forts courants pouvant emporter des pétions, dévaster des habitations, déplacer des véhicules et matériels divers.

Le risque et les conséquences de la submersion dépendent des conditions météorologiques : (orientation et la vitesse des vents supérieurs à 90 km/h et dépression), des conditions astronomiques : (heure de pleine mer et coefficient de marée supérieur à 100) et de leurs concordances.

Aussi des coefficients même importants (113, 116) n'entraîneront pas de submersion s'ils ne sont pas associés à des vents portants ou des pressions atmosphériques basses.

Les zones sensibles de la Commune particulièrement exposées au risque de submersion / inondation sont :

1. La Fontaine Royale, l'Ilot
2. La Fosse aux mâts, La Ségrienne
3. Lupin et Fort Lupin
4. La Jousserie, Le Brillouet
5. Le Barru, La Bridonnerie



**Je suis vigilant si ...**

- le coefficient de marée est supérieur à 90
- la vitesse du vent annoncée à plus de 90 km/h
- le baromètre descend rapidement et indique une dépression inférieure à 990 hectopascals

## CONSEILS DE COMPORTEMENT SI UNE SUBMERSION EST PRÉVUE

### AVANT

l'alerte est donnée par les cartes de vigilances de Météo France diffusées par les médias, Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) , le téléphone **0 892 68 02 17** ou 3250, les radios, relayée par les services municipaux

### ALERTE ORANGE : soyez très vigilant des phénomènes dangereux sont prévus

1. **Je ferme** les volets, portes et fenêtres. Je bouche les soupiraux, aérations pouvant être atteints par l'eau. Des batardeaux, des sacs de sable peuvent servir à sécuriser les ouvertures les plus exposées aux infiltrations.
2. **Si je n'ai que des volets électriques, j'en conserve un ouvert.**
3. **Je surélève** les appareils, les meubles au rez-de-chaussée.
4. **Je range** les objets susceptibles de faire des dégâts dans les jardins et **j'amarre** les cuves ou objets.
5. **Je rassemble** dans un endroit sûr « **un petit pack de sécurité** » contenant une lampe de poche, une radio à piles, de l'eau, des vêtements chauds, quelques vivres, les papiers importants, les médicaments et traitements quotidiens, de l'argent.
6. **Je vais garer** mes véhicules sur un point haut.
7. **Je mets en charge** mon téléphone portable afin qu'il soit utilisable en cas de besoin.

### ALERTE ROUGE : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

Si vous êtes évacué, vous n'aurez plus temporairement la possibilité de revenir à votre domicile.

Aussi nous vous demandons de prendre les dispositions suivantes pour préparer celle-ci :

- **Suivre les consignes** de l'alerte orange puis :
- **fermez** vos réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de chauffage.
- **N'oubliez pas de fermer** à clé votre habitation une fois évacuée.
- **Soyez attentifs** aux consignes qui vous seront données.
- **N'allez pas chercher** vos enfants à l'école, ils sont en sécurité et ils vous rejoindront ultérieurement.
- **Rendez-vous au centre d'accueil** indiqué par les services municipaux : **la Salle des Fêtes au 8 rue du Bourg**

### PENDANT en cas de submersion

1. **Je coupe** les compteurs électriques de gaz.
2. **Je me réfugie** à l'étage et me munis du pack sécurité.
3. **j'évacue** mon domicile à la demande des autorités ou avec l'aide des services d'assistance et de secours ou si le niveau d'eau m'y oblige.
4. **Je ne sature** pas les lignes téléphoniques.

### APRÈS une inondation

1. **Je pompe** l'eau de manière progressive ( surtout au niveau des caves). J'aère, je désinfecte et chauffe dès que possible.
2. Avant de rétablir l'électricité, **je m'assure** que mon branchement individuel a été vérifié par les services d'E.D.F.
3. je fais vérifier mon installation intérieure par un professionnel.

## PRÉSENTATION DES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS

- En cas de tempêtes
- En cas de submersion marine
  - En cas d'inondations
- En cas de mouvement de terrain
  - En cas de pollutions marines

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE TEMPÊTES

AVANT



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres, si volets électriques en gardez un ouvert



Écoutez la radio France Bleu 98,2 FM  
Terre Marine 94,8 FM



Prenez votre Pack de sécurité

PENDANT



Ne vous approchez pas des fils électriques



Ne téléphonez pas sauf urgences médicales  
Ne saturez pas les lignes



N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne vous promenez pas sur le littoral ou en zones boisées

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SUBMERSION MARINE

AVANT



Fermez volets, portes et fenêtres, si volets électriques en gardez un ouvert



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Écoutez la radio France Bleu 98,2 FM  
Terre Marine 94,8 FM



Prenez votre Pack de sécurité



Allez garer vos véhicules sur un point haut

PENDANT



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



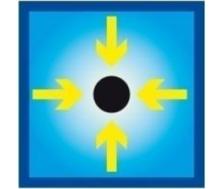
Ne téléphonez pas sauf urgences médicales  
Ne saturez pas les lignes



Coupez les réseaux gaz, électricité, eau et chauffage



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Si évacuation rejoignez le centre d'accueil qui vous est indiqué

Ne vous promenez pas sur le littoral et ne vous engagez pas sur une route inondée

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION

**AVANT**



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres, si volets électriques en gardez un ouvert



Coupez les réseaux gaz, électricité, eau et chauffage



Écoutez la radio France Bleu 98,2 FM  
Terre Marine 94,8 FM

**PENDANT**



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



Ne téléphonez pas sauf urgences médicales  
Ne saturez pas les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Prenez votre Pack de sécurité

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT



Fuyez  
latéralement



Quittez votre  
habitation, éloignez-  
vous des bâtiments



Écoutez la radio  
France Bleu 98,2 FM  
Terre Marine  
94,8 FM



Alertez les autorités

PENDANT



Ne regagnez pas  
votre habitation ou  
éloignez-vous  
des bâtiments



Ne revenez pas sur  
vos pas

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE POLLUTIONS MARINES ACCIDENTELLES

- Arrivée de boulettes d'hydrocarbure vieilles en mer
- Découverte d'un fût ou d'un container sur le rivage
- Déversement de gazole en zone portuaire
- Accident routier avec déversement d'essence pouvant aller jusqu'au littoral



**substance inflammable**



**L'intervention doit être réservée  
aux services de secours**

Les services municipaux ne doivent en aucun cas intervenir. Ils risqueraient de mettre en danger leur vie et celles des autres

- Découverte d'engins explosifs sur le rivage



**risque explosif**



**L'intervention doit être réservée  
aux services de secours**

Les services municipaux ne doivent en aucun cas intervenir. Ils risqueraient de mettre en danger leur vie et celles des autres

- Découverte d'oiseaux mazoutés
- Arrivage de macro déchets
- Découverte de mammifères marins échoués



**risque sanitaire**

## CALENDRIER 2015 DES GRANDES MAREES.

Coefficient				Coefficient			
Mois	Jour	Matin	Soir	Mois	Jour	Matin	Soir
Janvier	21	103	106	Août	2	105	106
	22	109	109		3	106	104
	23	109	107		4	101	97
	24	104	99		30	107	111
					31	113	114
Février	19	109	113	Septembre	1	114	111
	20	116	118		2	107	102
	2	117	115		28	110	114
	22	111	106		29	117	117
					30	116	113
Mars	20	110	115	Octobre	1	108	102
	21	118	119		27	108	111
	22	118	115		28	113	113
	23	111	105		29	112	109
					30	104	98
Avril	18	106	110	Novembre	26	104	104
	19	112	113		27	104	102
	20	112	109				
	21	105	100				
Mai	18	101	102				
	19	101	99				
Coefficient de 108 à 116				Coefficient à partir de 117			

# Numéros de téléphone utiles

**Mairie : 05.46.84.81.01**

(mise en service après alarme)

**pour portable uniquement : 112**

**Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 17**

**SAMU : 15**

**Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie**

au Service Secrétariat Madame Annie Viaud - Monsieur Saïd Zerabib

**Seule la partie organisation et gestion de la crise est accessible au public**

Pour ce qui est des listings annexes : personnes âgées, médicalisées, isolées,  
questionnaires remplis par les occupants des secteurs zonés

**ces documents resteront confidentiels**

consultable aussi depuis le **site internet de la commune** : [www.saintnazairesurcharente.fr](http://www.saintnazairesurcharente.fr)